



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assiette

Question écrite n° 123820

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les annonces du relèvement du taux réduit de la TVA de 5,5 % à 7 % hors produits de nécessité et prestations pour les personnes handicapées. Cette annonce est inquiétante tant la TVA est perçue comme un impôt injuste car dépourvu de toute progressivité. Ce taux pénalisera avant tout les classes moyennes et populaires dont le pouvoir d'achat est déjà gravement obéré par la crise. Elle aura également des conséquences négatives pour certaines TPE et PME. Il lui demande donc de fournir une liste des biens et services concernés par cette augmentation du taux et de lui préciser les mesures qu'il compte prendre afin que les TPE et les PME les plus fragiles et le pouvoir d'achat des plus modestes ne soient pas pénalisés.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123820

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12722

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)